

DÉCLARATION sur les relations entre la Communauté européenne et le Canada

La Communauté européenne et ses États membres d'une part, et le Canada d'autre part:

-liés par leur héritage commun et des liens historiques, politiques, économiques et culturels étroits;

-guidés par leur foi dans les valeurs de la dignité humaine, de la liberté intellectuelle et des libertés civiles et dans les institutions démocratiques qui se sont développées des deux côtés de l'Atlantique au cours des siècles;

-prenant en considération les récents changements révolutionnaires qui ont transformé le visage de l'Europe et le nouvel espoir en une paix durable et une coopération entre les nations sur la base de ces valeurs universelles;

-reconnaissant que la solidarité transatlantique a joué un rôle historique dans le maintien de la paix et de la liberté et peut largement contribuer, à l'avenir, au maintien de la stabilité et de la prospérité de l'Europe et de l'Amérique du Nord;

-résolus à renforcer la sécurité, la coopération économique et les droits de l'homme en Europe par tous les moyens possibles, tant dans le cadre de la CSCE que dans d'autres fora;

-notant le ferme engagement du Canada et des États membres de la Communauté européenne concernés envers l'Alliance de l'Atlantique Nord, et ses principes et objectifs;

-déterminés à renforcer la paix, promouvoir le bien-être et le progrès social dans le monde entier, et à coopérer pour relever les défis auxquels sont confrontés tous leurs peuples;

-se fondant sur les relations privilégiées instituées par l'accord-cadre de

coopération commerciale et économique entre les Communautés européennes et le Canada, signé en 1976, ainsi que sur les dispositions agréées en 1988 concernant le dialogue politique;

-ayant à l'esprit le processus accéléré par lequel la Communauté européenne est en train d'acquérir sa propre identité en matière économique et monétaire, en politique étrangère et dans le domaine de la sécurité;

-décidés à poursuivre le renforcement de la solidarité transatlantique dans la diversité de leurs relations internationales;

ont décidé de donner à leurs relations mutuelles une perspective à long terme.

Objectifs communs

Le Canada et la Communauté européenne et ses États membres réaffirment solennellement leur détermination à poursuivre le renforcement de leur partenariat; conformément à leurs valeurs communes et à leur engagement en faveur des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies, ils oeuvreront ensemble en particulier en vue de:

-soutenir la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme et de la liberté individuelle;

-sauvegarder la paix et promouvoir la sécurité internationale, notamment en coopérant avec d'autres nations du monde contre l'agression, la coercition, et d'autres formes de violence en renforçant le rôle des Nations Unies et d'autres organisations internationales, et en contribuant au règlement des conflits dans le monde;

-mettre en œuvre des politiques visant